

## TRANSPORT SCOLAIRE DANS LES 14 COMMUNES DES BAUGES

**Aillon-Le-Jeune, Aillon-Le Vieux, Arith, Bellecombe-en-Bauges,  
Doucy-en-Bauges, Ecole, Jarsy, La Compôte, La Motte-en-Bauges,  
Le Châtelard, Le Noyer, Lescheraines, Saint-François-de-Sales, Sainte-Reine**

### Foire aux questions

- *Mon enfant n'était pas inscrit au transport scolaire en 2019/2020 mais je dois l'inscrire pour l'année scolaire 2020/2021. Je n'ai pas reçu de dossier. Comment faire ?*

#### **> S'il s'agit d'un élève de primaire ou d'un collégien :**

L'inscription se fait par correspondance avant le 15 juin 2020:

- en se procurant un dossier papier auprès de l'antenne de proximité des Bauges au Châtelard
- ou en téléchargeant le dossier sur le site internet de Synchro BUS ([www.synchro-bus.fr](http://www.synchro-bus.fr)) :
  - o en bas de la page dédiée aux lignes de transport scolaire :  
<https://www.synchro-bus.fr/Se-deplacer/Lignes-scolaires>
  - o dans l'espace de téléchargement :  
<https://www.synchro-bus.fr/Boutique-Synchro/Formulaires-d-abonnement>

**A noter :** pour prendre connaissance du règlement d'exploitation des services de transport scolaire de Grand Chambéry, il faut le télécharger aux mêmes endroits sur le site internet de Synchro BUS.

#### **> S'il s'agit d'un lycéen :**

L'inscription se fait en ligne sur le site Internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (<https://www.auvergnerhonealpes.fr/254-savoie.htm>) avant le 15 juin 2020 (et au plus tard jusqu'au 19 juillet 2020 pour les affectations scolaires tardives).

- *Mon enfant est **en garde alternée**. Il doit utiliser 2 services de transport scolaire différents pour se rendre chez chacun de ses parents. Dans le courrier accompagnant le dossier d'inscription, il est écrit qu'il faut souscrire **un seul abonnement**. Il n'aura donc qu'une seule carte ?*
  - > Oui, la carte OÛRA! fonctionnera pour les 2 services. C'est la contremarque transport scolaire qui précisera les 2 services auxquels il sera inscrit.
- *La photocopie de la **carte d'identité de mon enfant** est demandée parmi les justificatifs à joindre au dossier. Il n'en a pas encore, que faire ?*
  - > Il faut joindre, à la place, une photocopie du livret de famille.
- *Il m'est demandé de **retourner la carte OÛRA!** avec la demande d'inscription, mais l'**année scolaire n'est pas terminée**. Faut-il quand même que je la joigne ?*
  - > Oui, il faut retourner la carte OÛRA! même si l'année scolaire en cours n'est pas terminée et à condition que vous ne n'utilisiez pas pour d'autres trajets. La contremarque est à conserver. La carte OÛRA! et la nouvelle contremarque transport scolaire de votre enfant vous seront expédiées à votre domicile avant la rentrée scolaire.
- ***Mon enfant a perdu sa carte OÛRA!**. Que faire ?*
  - > Il faut que vous en informiez l'antenne des Bauges. Un duplicata vous sera adressé et vous sera facturé 8€. (Une nouvelle photo ne sera alors pas nécessaire.)

- **Mon enfant dispose déjà d'une carte OÛRA! pour la SNCF.**  
*Faut-il cocher qu'il en a déjà une ?*
  - > Oui, la carte OÛRA! est une carte unique des transports publics en Rhône-Alpes. Elle fonctionne pour le train, le bus ou le vélo pour les réseaux qui y ont adhéré. Puisqu'il dispose déjà du support OÛRA! , votre enfant ne recevra pas de nouvelle carte. Celle-ci sera rechargée à distance. Par contre, pour accéder aux services de transport scolaire, il recevra la contremarque transport scolaire.
- *Je n'ai donc pas besoin de joindre la photocopie de sa carte d'identité ni sa photo. C'est bien ça ?*
  - > Tout à fait.
- **Avec sa carte OÛRA!, mon enfant pourra-t-il voyager sur le réseau Synchron BUS ?**
  - > Oui, son abonnement lui permettra d'utiliser le transport scolaire auquel il est inscrit mais également les lignes régulières du réseau urbain et les services de transport à la demande du réseau Synchron BUS. Par contre, les lignes régulières régionales au départ des Bauges et le transport à la demande des Bauges ne fonctionnent pas avec cet abonnement. Pour utiliser ces services, il faudra qu'il paye un trajet.
- **Mon enfant était en 3<sup>ème</sup> cette année et passe au lycée. J'ai reçu un dossier d'inscription Grand Chambéry. Est-ce celui-là que je dois utiliser ?**
  - > Non, pour les lycéens, l'inscription doit être réalisée en ligne sur le site Internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (<https://www.auvergnerrhonealpes.fr/254-savoie.htm>) avant le 15 juin 2020 (et au plus tard jusqu'au 19 juillet 2020 pour les affectations scolaires tardives).
- **Dans les Bauges, le transport scolaire est réalisé par les Transports Francony. Pourquoi le dossier est-il à télécharger sur le site de Synchron BUS? Le transporteur va-t-il changer ?**
  - > Non, ce sont toujours les Transports Francony qui réalisent le transport scolaire dans les Bauges. Mais c'est Synchron BUS qui édite les titres de transport pour le compte de Grand Chambéry.
- **Je bénéficie de l'allocation pour absence de transport. Comment dois-je faire ma demande à Grand Chambéry ?**
  - > Les demandes sont à faire à Grand Chambéry pour les élèves de primaire, de collège et de lycée, qu'ils soient demi-pensionnaires ou internes.
  - Les démarches sont à faire en fin d'année scolaire.
  - Le formulaire de demande ainsi que les modalités d'attribution sont téléchargeables sur le site internet de Synchron BUS ([www.synchro-bus.fr](http://www.synchro-bus.fr)):
    - en bas de la page dédiée aux lignes de transport scolaire : <https://www.synchro-bus.fr/Se-deplacer/Lignes-scolaires>
    - dans l'espace de téléchargement : <https://www.synchro-bus.fr/Boutique-Synchro/Formulaires-d-abonnement>
  - A noter :** L'allocation est versée en une seule fois après l'année scolaire pour laquelle elle est sollicitée.